

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 septembre 2024

Présents : - - Alain BOLERY (pouvoir de Carole FEJARD) - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Sylvie LAPALUS (pouvoir de Blandine DUCHON) - Philippe LEVEQUE (Pouvoir de Isabelle ANDRADE) - Thierry MYARD – Antonio Paulo TERROSO - Claudette TRONCY

Excusés : Michel GAY - Carole FEJARD - Isabelle ANDRADE - Marie-Laure BONAFINI - Blandine DUCHON

Absents : Marion JOLIVET

Secrétaire de séance : Paulo TERROSO

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 31 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

I-Budget prévisionnel corrigé 2024 + décision fongibilité des crédits :

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux que suite à un problème lié au logiciel informatique de gestion financière, l'ensemble du budget voté en avril 2024 avait été doublé et transmis en l'état au SGC Loire Nord. Nous nous en sommes rendu-compte suite à des écritures comptables demandées par les services de la trésorerie, nous avons donc demandé au prestataire Berger Levrault de corriger ces erreurs et nous avons retransmis le budget corrigé au contrôle de légalité et au trésor public. Aucun changement n'a été apporté au budget voté en avril 2024.

Monsieur le Maire explique également aux conseillers que dans le cadre de la M57, la commune dispose de 7.5% de fongibilité des crédits et présente la décision budgétaire prise dans ce cadre, concernant le transfert d'écriture d'amortissement du 681-68 vers le 681-042 (opération d'ordre purement comptable).

L'ensemble du conseil e bien pris connaissance de la décision du maire n°03-2024-0919 du 19/09/2024 concernant la fongibilité des crédits dans le cadre de la M57.

II- Point sur le Budget communal et décision à prendre ou à venir

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux, qu'une délibération doit être prise dans le cadre du fond de concours pour le syndicat de la Bouverie. Compte tenu que ce Fond de concours, que l'on peut considérer comme un bien de faible valeur, l'a été pour permettre le remboursement de l'emprunt du syndicat pour les travaux réalisés à l'époque pour le gymnase "la bouverie" et pour faciliter sa dissolution, il semble judicieux de l'amortir à titre dérogatoire en année pleine sur un an à compter du 1er janvier 2024 et de procéder à la neutralisation de l'amortissement de la subventions d'équipement versée afin de limiter les conséquences budgétaires de cette opération en 2024.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'amortissement du fonds de concours versé pour le remboursement de l'emprunt suite à la dissolution du Syndicat de gestion du Gymnase de la Bouverie.

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses et recettes effectuées au 25/09/2024 et explique aux conseillers les décisions modificatives à venir (plus particulièrement sur le budget du personnel communal qui risque d'être insuffisant pour tenir jusqu'à la fin de l'année. Ceci s'explique par les arrêts maladie en cours qui doivent être remplacé pour le bon fonctionnement des services concernés).

III - Révision des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 :

Monsieur le Maire explique la mise en place du nouveau système de réservation en ligne proposé aux parents concernant la restauration et la garderie scolaire. Concernant le règlement pour le restaurant scolaire, il est demandé aux parents de réserver les repas de leurs enfants au moins 48h à l'avance ce qui permet une meilleure organisation au niveau de la cuisine. Afin que cette règle soit respectée au mieux M. Le maire propose de mettre en place une majoration du prix du repas pour toutes

réservations effectuées hors délai. Le prix du repas sera alors de 5€ pour les maternelles et pour les primaires.

Monsieur le Maire explique également, la mise en place également d'un prix « repas panier ». Ce tarif, fixé à 1 euro est appliqué pour les enfants qui sont présent au restaurant scolaire mais qui ont amené leur propre repas. En effet, même si cet élève amène son propre repas, cela nécessite une surveillance de ce dernier, ce qui justifie ce tarif spécial. Cela concerne uniquement les élèves concernés par un PAI (pour allergies alimentaires).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un tarif majoré lors de réservations tardives au restaurant scolaire et un tarif panier pour les élèves disposant d'un PAI (pour allergies alimentaires) et amenant leur repas le midi pour manger au restaurant scolaire

IV- Validation de la mise à disposition du personnel technique dans la cadre du transfert de compétence assainissement auprès de Charlieu-Belmont Communauté :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 24 avril 2024 actant le transfert anticipé de la compétence assainissement collectif à Charlieu-Belmont Communauté et des résultats du budget annexe assainissement communal.

Dans ce cadre le maire précise aux conseillers municipaux, qu'une convention de mise à disposition du personnel technique et administratif a été mis en place et qu'afin de validé cette convention, le conseil municipal doit délibérer.

Le conseil Municipal, approuve à l'unanimité la mise à disposition d'un agent administratif et des agents des services techniques dans le cadre du transfert de compétence assainissement auprès de Charlieu-Belmont Communauté.

V- Point Rentrée scolaire 2024-2025 :

Monsieur le Maire présente la rentrée scolaire 2024-2025, avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante pour les CM1 (Mme PERROTTON Stéphanie). Il y a 6 classes avec 145 élèves (dont une dizaine de TPS). Il explique également le changement du responsable de cuisine au restaurant scolaire avec la désignation de Mme BRUGIERE Marine.

VI-Voirie 2024 : travaux en cours et à venir (planning) :

M. Le Maire laisse la parole à M. BOLERY Alain, adjoint à la voirie afin de présenter les travaux de voirie en cours de réalisation effectués par l'entreprise THIVENT et présenter le planning des travaux qui doivent être effectués sur la fin de l'année.

VII – Nettoyage des vitres des bâtiments communaux (recherches d'entreprises) :

M. Le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune est à la recherche d'une entreprise afin d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments communaux. La mairie a reçu plusieurs devis que l'on présente aux conseillers.

Le conseil municipal à pris connaissance des devis reçus pour le nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux et décide de valider la proposition de l'entreprise AB Clairnet.

VII – Point sur le lotissement des Peupliers :

M. Le maire fait le point sur l'avancement des travaux aux lotissement des peupliers, il explique notamment sa rencontre avec le sous-préfet dans le cadre d'un blocage administratif du chantier de la part de la DDT qui semble en conflit avec Alliade.

IX Questions diverses

- CCAS : Sylvie Lapalus fait le point sur les inscriptions au Repas des Aînés, 90 personnes ont répondu présentes pour ce repas prévu le 11 octobre prochain. Elle fait le point également sur le groupement fioul lancé mi-septembre, avec 14700 litres de super et 6200 litres d'ordinaire, après négociation avec différents fournisseurs, l'entreprise DELAYE à Chauffailles a été retenue avec un tarif à 1.03€ TTC pour l'ordinaire et 1.05€ TTC le super.
- Transport Solidaire Chandon : Sylvie LAPALUS fait le point sur la mise en place du Transport Solidaire à Chandon, elle rend compte de l'augmentation des demandes ces derniers mois (8 en avril, 3 en mai, 9 en juin, 8 en juillet, 22 en août, 22 en septembre). Ces demandes sont pour la majorité des transports pour se rendre à des Rendez-vous médicaux. A l'heure actuelle, il manque des chauffeurs bénévoles pour assurer l'ensemble des courses demandées, 3 chauffeurs de plus serait l'idéal. D'autres communes ont récemment rejoint le dispositif « transport Solidaire » (Belmont de la Loire, Belleroche, Saint-Nizier-Sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Saint-Denis-de-Cabanne, Briennon, Saint-Pierre-La-Noaille, La Gresle, Arcinges, Le Cergne, Sévelinges)
- Présentation RPQS SIADEP : M. Le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS du SIADEP. Un exemplaire PDF sera également envoyé par mail à Chaque Conseiller.
- Différentes Commissions vont se réunir début octobre, la commission voirie pour étudier les éventuels chemins à restaurer pour l'année 2025 et la commission communication pour la sortie d'un Info-Chandon sur la fin d'année 2024.

Fin de séance à 22h15

Prochain CM mercredi 30/10/2024

Délibérations du 25/09/2024 :

- CM D27 2024.09.25 Dissolution du Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie.
- CM D28 2024.09.25 Mise en place d'un tarif majoré et d'un tarif panier pour le restaurant scolaire
- CM D29 2024.09.25 Délibération portant approbation d'une convention de mise à disposition de plusieurs fonctionnaires titulaires des services techniques
- CM D30 2024.09.25 Délibération portant approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaires du service administratif